

Parler de son doctorat

Parler de son sujet de recherche

Les nouveaux diplômés du doctorat sont souvent confrontés aux questions de leur entourage, de leur réseau, ou encore de recruteurs potentiels : « quel était votre sujet ? », « à quoi ont servi vos travaux ? ». Parler de son sujet de recherche ne s'improvise pas : une préparation spécifique permet d'avoir à disposition, en toutes circonstances, les éléments de contexte et un vocabulaire adaptés à son auditoire, en langue française et anglaise. Avoir recours à des techniques de médiation scientifique s'avère également utile pour rester concis et réagir aux éventuelles questions.

Parmi les éléments à aborder, les docteurs peuvent situer l'environnement dans lequel ils ont mené leur doctorat : établissement d'inscription, financeurs (université, organisme de recherche, Cifre, DGA, etc.), unité de recherche (par exemple en soulignant une UMR CNRS). En effet, certaines de ces indications pourront retenir l'attention des auditeurs. Le projet doctoral peut être décrit en termes de discipline, de thématique de recherche et d'enjeux (amélioration de l'état de l'art, impacts pour la société ou encore retombées économiques potentielles, etc.). Il est important de parler de son activité de recherche doctorale sous l'angle de sa motivation professionnelle et personnelle, qui est souvent une raison forte d'engagement en entrée puis au cours du doctorat, quelle que soit la poursuite de carrière visée après le doctorat. Enfin, les principales réalisations peuvent être soulignées, qu'il s'agisse d'éléments ou d'événements, de communications écrites (publications principales dans des revues, ouvrages, brevets, thèse, etc.) ou orales (conférences à l'international, activités de médiation scientifique, etc.). Ces références, tout comme la mention de collègues reconnus, sont particulièrement bienvenues lors d'une recherche d'emploi dans le secteur de la recherche académique.

Avoir conscience que le doctorat est une expérience professionnelle de recherche

Le doctorat est défini comme une expérience professionnelle de recherche, tant dans les textes juridiques français ([article L. 612-7](#) du Code de l'éducation) que dans les recommandations européennes ([Charte européenne du chercheur](#) et [Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#)). Les doctorants sont donc des « chercheurs en début de carrière » (*early-stage researchers*).

L'essentiel de l'activité doctorale consiste en un travail de recherche novateur limité dans le temps, encadré par un directeur doctoral, au sein d'une unité de recherche. Le doctorat est caractérisé par la production de connaissances nouvelles dans un contexte international, ainsi que par la diffusion de ces connaissances, par exemple par l'enseignement ou des communications écrites et orales à destination d'autres spécialistes. Le doctorat se conclut par la rédaction d'une thèse et par sa soutenance, c'est-à-dire une restitution synthétique des travaux scientifiques effectués, validés par la communauté scientifique.

Le doctorat est aussi une période de montée en compétences. Les docteurs ont bien sûr une expertise du domaine thématique qu'ils ont exploré, mais aussi des compétences transverses, transférables à d'autres activités. Le plus haut niveau du [cadre national des certifications professionnelles](#), auquel est rattaché le doctorat, indique ainsi que les diplômés savent « identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés ; concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation ; apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux ». De plus, chaque expérience professionnelle étant individuelle, chaque docteur a développé l'ensemble des compétences liées au doctorat, et chacune d'entre elles avec plus ou moins de maîtrise.

Employer un vocabulaire approprié à son expérience de recherche

La considération du doctorat par la société, incluant les recruteurs des docteurs, repose sur la reconnaissance du doctorat comme une expérience professionnelle de recherche. Souvent, la représentation des concepts est liée à la façon dont ils sont décrits. Les doctorants et docteurs étant les premiers interlocuteurs de la société lorsqu'il s'agit de parler du doctorat, il convient qu'ils portent une attention particulière au vocabulaire à employer, comme suit :

- Désigner les doctorants comme « doctorants » ou « chercheurs doctorants » et non comme « étudiants » ou « étudiants en thèse ». Cela contribue à faire reconnaître leur spécificité par rapport aux autres usagers, parce que professionnels de la recherche. De la même façon, parler de « doctorat » et non d'« études doctorales ».
- Désigner le processus doctoral comme « doctorat » et non comme « formation doctorale ». En effet, le terme de « formation doctorale » masque l'aspect d'expérience professionnelle en insistant uniquement sur l'aspect de la formation ; d'autre part, ce terme est polysémique puisqu'il désigne régulièrement la formation complémentaire suivie par les doctorants, qui, au contraire de la pratique de la recherche, ne constitue pas l'essentiel du doctorat.
- Réserver le terme « thèse » pour le « manuscrit de thèse » et la « soutenance de thèse ». En effet, la thèse constitue l'un des livrables du doctorat, mais l'expérience du doctorat n'a pas pour seul objectif de produire ce livrable. De la même façon, le « directeur doctoral » ne se limite pas à être un « directeur de thèse ».
- Désigner les « docteurs » (diplômés du doctorat) qui poursuivent leur carrière en CDD dans la recherche académique, comme « chercheurs contractuels », et non comme « postdoctorants » ou « stagiaires postdoctoraux ». En effet, cette expérience de recherche n'est pas un stage (le docteur n'est pas étudiant), et le terme « postdoctorant » est ambigu puisqu'il peut désigner tout titulaire du doctorat.
- Désigner l'expérience professionnelle après le doctorat comme une « poursuite de carrière », et non comme une « insertion professionnelle ». En effet, un doctorant, en tant que professionnel de la recherche, est déjà inséré professionnellement dès le début de son doctorat.

Actions de l'ANDès en partenariat avec la CJC :

→ publication en 2013 d'une fiche « **Enjeux et acteurs du doctorat** » du *Doctorat à la Loupe*

Savoir situer le diplôme et le grade du docteur

Le « diplôme national de doctorat », ou « doctorat », est l'un des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français, comme la licence, le master ou encore l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat est le plus haut diplôme national internationalement reconnu. Il est caractérisé par son unicité quel que soit ses modalités de préparation et la carrière poursuivie.

Le doctorat est sanctionné, après soutenance d'une thèse, par l'attribution du grade de docteur : il s'agit du grade le plus élevé qui est délivré par l'enseignement supérieur français.

Le diplôme de doctorat et le grade de docteur sont reconnus comme un niveau requis pour candidater à certains emplois de la recherche académique, ainsi que dans le secteur public hors recherche, dans le secteur privé, en France ou à l'international. Ainsi, les grilles de salaires sont amenées à reconnaître le doctorat en tant qu'élément différenciant.

Utiliser son titre de docteur

L'obtention du diplôme national de doctorat confère à son titulaire le titre de docteur. Le titre de docteur est également utilisé par les titulaires du diplôme d'État de docteur en **chirurgie dentaire**, en **médecine**, en **pharmacie** ou **vétérinaire**, qui ne partagent toutefois pas le grade de docteur.

La loi prévoit actuellement qu'il peut être fait usage du titre de docteur « en en mentionnant la spécialité, dans tout emploi et toute circonstance professionnelle qui le justifie » (**article L. 412-1** du Code de la recherche).

Actions de l'ANDès :

→ contribution au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche « **pour une plus grande visibilité du titre de docteur afin d'amorcer un changement culturel** », afin de permettre aux titulaires du grade de docteur de faire usage du titre de docteur sans en préciser la spécialité, en toutes circonstances, et comme civilité

Afin d'accélérer la reconnaissance collective du doctorat et sa visibilité attachée à chaque docteur, les nouveaux titulaires du doctorat peuvent engager une démarche proactive en mettant à jour leur identité numérique (profil sur les réseaux sociaux professionnels, page web) et leurs cartes de visite, de manière à mentionner leur titre de docteur.